

Renseignements généraux

Modalité d'inscription

Remplissez le formulaire d'inscription et transmettez-le sans tarder, car plusieurs de nos formations affichent complet rapidement.

Admission

Aucune formation n'exige de préalables à une inscription. Le choix d'une formation est à la discrétion des participants. Le participant recevra un accusé de réception suivant la réception de sa demande d'inscription, sinon veuillez communiquer avec nous.

Lieux

Toutes nos formations en entreprise sont offertes à vos bureaux. Pour les formations en salle, l'endroit exact sera confirmé par courriel aux participants.

Frais

Les frais d'inscription doivent être acquittés en entier avant le début de la formation. Vous pouvez payer par chèque ou par carte de crédit Visa ou Mastercard. Le mode de paiement direct (Interac) n'est pas disponible. Les frais de stationnement ne sont pas compris. L'inscription à une formation en salle ou en entreprise inclut le matériel pédagogique, les pauses-café et le(s) repas du midi. Les frais peuvent être modifiés en tout temps sans préavis.

Emploi-Québec

FORMobile, Centre de formation intégrée est un organisme formateur agréé par Emploi-Québec en vertu de la loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Attestation

Une attestation de réussite de FORMobile en conformité avec son statut d'organisme formateur sera remise en main propre à la fin de la formation en salle ou en entreprise. Elle vous sera transmise automatiquement suivant la réussite du test effectué suite à une formation en ligne (5 bonnes réponses sur 6).

Consentement de transmission d'informations personnelles à l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ)

En vous inscrivant à une formation en ligne avec FORMobile, vous autorisez cette dernière à transmettre à l'OIQ (dans le cas où vous êtes membre de l'OIQ) votre nom et prénom, votre adresse courriel (inscrite à l'OIQ) et votre numéro de membre OIQ. Ces informations sont nécessaires pour que les heures de formation avec FORMobile soient inscrites à votre formulaire de déclaration de formation continue et que vous puissiez recevoir une confirmation par courriel de la part de l'OIQ.

En tant que partenaire du catalogue Génie formation de l'OIQ, FORMobile s'engage à la confidentialité de ces renseignements et que ceux-ci soient strictement utilisés pour les fins ci-haut mentionnées.



AVIS AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Pour s'assurer de l'admissibilité d'une activité de formation aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, vous devez vous assurer que l'activité respecte les deux critères suivants :

- l'activité doit correspondre à l'un des types d'activités identifiés à l'article 5;
- le contenu de l'activité doit être lié à l'exercice de vos activités professionnelles (article 6).

Renseignements généraux

Politique d'annulation et de substitution

Toute annulation de participation à une formation en salle ou en entreprise doit d'abord être signalée verbalement et ensuite **confirmée par écrit**. Les frais suivants seront exigés ou retenus dans le cas où la demande d'annulation est transmise :

- au moins quinze jours ouvrables avant la date du début de la formation, elle donne droit à un remboursement moins 25% de frais d'administration.
- entre cinq et quatorze jours ouvrables avant la date du début de la formation, elle donne droit à un crédit non-remboursable s'appliquant à n'importe quelle formation ayant lieu moins d'un an après la transmission de la demande. Les crédits peuvent être transférés à n'importe quel membre de votre organisation.

Les substitutions de participants sont acceptées jusqu'à la tenue de la formation. Des frais additionnels d'administration de 35\$ seront alors demandés.

Lorsque le formateur indiqué dans nos communications est non disponible, FORMobile pourra le remplacer par un autre formateur de compétence équivalente.

FORMobile se réserve le droit d'annuler ou de changer la date et l'endroit de toute formation. Le cas échéant, la responsabilité de FORMobile consistera uniquement à rembourser en totalité les frais d'inscription déjà versés. En aucun cas, la responsabilité de FORMobile n'excédera la somme correspondant aux honoraires perçus.

Formation en ligne

La période d'accès à une formation en ligne est limitée à 24 heures. Conservez votre mot de passe pour toute la durée des 24 heures si vous voulez revoir la formation durant cette période. Votre mot de passe vous a été envoyé par courriel automatisé suite à votre inscription complétée.

Aucun remboursement ne sera accordé pour tout achat de formation en ligne. Aucun remboursement ne sera accordé aux participants qui auront perdu leur mot de passe.

À la fin de chaque formation en ligne, vous devrez compléter un test qui permettra de vérifier si les objectifs d'apprentissages de la formation suivie ont été atteints.

Pour les ingénieurs/es, vous devrez obtenir un minimum de 5 bonnes réponses sur 6 afin que l'inscription de la formation suivie soit effectuée dans votre dossier de formation continue auprès de l'Ordre des Ingénieurs du Québec. Il n'y a pas de limite de temps pour compléter le test et vous pouvez le passer un nombre illimité de fois. Le test devra être complété durant la période d'accès à la formation d'une durée de 24h pour attester la participation.

L'inscription à une (1) formation en ligne est valide pour une (1) personne.

Planifiez et économisez ! : Pour bénéficier des tarifications mentionnées, certaines modalités s'appliquent et doivent être respectées.

Webdiffusion interactive en direct

Le participant inscrit devra avoir pris connaissance des modalités s'appliquant aux formations dispensées via la diffusion en direct.